

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation

20 août 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE

Le 28 août à 19 Heures 30

Le Conseil Municipal

Date d’Affichage

20 août 2015

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance **ordinaire**
sous la présidence de **Mr Alain SEIGNEUR, Maire**

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 10

Votants 14

Etaient présents :

MM Catherine BALANÇA, Florent BOISSEL, Jean-Yves CARON, Pierre CLOTEAUX, Frédéric JULHES, Véronique MANOUVRIER, Alexandra PICHON, Marie RODRIGUES, Alain SEIGNEUR
Florence TELLIER

Absents excusés :

Laurent LIEVAL donne pouvoir à Alain SEIGNEUR
Frédéric MONTÉGUT donne pouvoir à Pierre CLOTEAUX
Christian MULLER donne pouvoir à Frédéric JULHES
Evelyne ROQUES donne pouvoir à Marie RODRIGUES
Formant la majorité des membres en exercice.

Pierre CLOTEAUX a été élu secrétaire.

APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2015 à l'unanimité des membres présents et représentés,

SIAHVY – Avis du Conseil Municipal sur la modification des statuts.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-18 et suivants, L.5212-16 et L.5711-1,

Vu les statuts du SIAHVY modifiés par délibération du comité syndical du SIAHVY du 16 décembre 2014, approuvée par arrêté interpréfectoral n°2015-PREF-DRCL-371 du 8 juin 2015,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2015 portant sur la modification des statuts,

Vu le courrier du Président du SIAHVY en date du 15 juillet 2015 informant de la modification des statuts,

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur la modification des statuts du SIAHVY,

Considérant que le remaniement des statuts prévoit notamment :

- La transformation du SIAHVY en syndicat mixte fermé à la carte en vue de permettre l'adhésion des EPCI à fiscalité propre,
- La création d'une compétence spécifique relative au portage du SAGE et au pilotage du PAPI sur l'intégralité du bassin Orge-Yvette,
- L'adhésion de la CALPE au SIAHVY
- La prise en compte dans la compétence rivière d'un point supplémentaire « entretien espaces verts et mobilier urbain ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) en leur nouvelle forme,

CONFIRME son adhésion aux compétences suivantes :

Spécifique	Principales		Complémentaires		
PILOTAGE DU BASSIN VERSANT ORGE/YVETTE	COMPETENCE RIVIERE	COMPETENCE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	EAUX PLUVIALES
X	X	X	X	X	

DECIDE d'accepter l'adhésion de la CALPE,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Présentation du Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'Assainissement SIAHVY

Vu la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAVHY) relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2014,
Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5,
Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service d'assainissement,

Le conseil municipal prend acte de ce document avant de le mettre à disposition du public en Mairie.

Prend connaissance du rapport annuel établi par le S.I.A.H.V.Y. relatif au prix et à la qualité du service d'assainissement pour l'exercice 2014,
Dit que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie.

Présentation du Rapport d'activité année 2014 du SIAHVY

Vu la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAVHY) pour l'exercice 2014,
Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5,

Le conseil municipal prend acte de ce document avant de le mettre à disposition du public en Mairie.

Prend connaissance du rapport d'activité établi par le S.I.A.H.V.Y. pour l'exercice 2014,
Dit que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le marché de voirie a été signé dans le cadre du programme triennal subventionné à 70 % par le conseil départemental, avec l'entreprise PIGEON.
Les rues concernées sont : rue des sources, route du Bel Air, rue de la maison forte et chemin des marronniers.

Départ de Catherine BALANÇA à 20 h 35.

Monsieur le Maire informe que l'engazonnement du cimetière va avoir lieu à l'automne.

Frédéric JULHES informe que deux subventions ont été accordées pour le parc de la mairie, l'une provenant du PNR et l'autre de Monsieur Gérard LARCHER.

Le secrétaire de séance
Pierre CLOTEAUX

Le Maire,
Alain SEIGNEUR

